

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 57 du 22 décembre 2016**

PARTIE TEMPORAIRE  
Administration Centrale

Texte 15

**DÉCISION N° 16029088/DEF/SGA/DRH-MD/SPP-RH/SDPRH/PRH4**  
fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2017.

*Du 1er décembre 2016*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction de la politique des ressources humaines militaires et civiles.*

**DÉCISION N° 16029088/DEF/SGA/DRH-MD/SPP-RH/SDPRH/PRH4 fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2017.**

*Du 1<sup>er</sup> décembre 2016*

NOR D E F S 1 6 5 2 1 7 8 S

---

Référence de publication : BOC n° 57 du 22 décembre 2016, texte 15.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L4139-9, R4122-14, et R4138-67,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2017, dans les conditions prévues à l'article L4139-9 du code de la défense, est fixé à 195 et réparti comme suit :

ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE.	NOMBRE D'OFFICIERS DE CARRIÈRE SUSCEPTIBLES DE SE TROUVER EN SITUATION DE DISPONIBILITÉ EN 2016.
Direction générale de l'armement.	13
Armée de terre.	50
Marine.	58
Armée de l'air.	38
Service du commissariat des armées.	5
Service de santé des armées.	25
Service de la justice militaire.	1
Service des essences des armées.	3
Service d'infrastructure de la défense.	2
Affaires maritimes.	0

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le colonel,*  
*adjoint au sous-directeur du pilotage des ressources humaines militaires et civiles,*

Hubert GREPIN.